

pas seulement les personnes, les droits et les libertés qu'elles représentent, que vous détruiriez. Cet acte aurait un contre-coup dont la portée est incalculable. Nos religieux ne sont pas une caste isolée dont la ruine n'atteindrait qu'elle-même. Ils sortent des entrailles même du pays et y tiennent par des liens indissolubles ; il n'est pas une ville, pas un village, presque pas une famille qui ne compte parmi eux quelqu'un des siens. Frapper ces institutions ce serait frapper tout d'abord au cœur ces milliers de familles et les blesser dans leurs sentiments intimes ; ce serait, en plus d'un cas y jeter le trouble, en les mettant dans une situation douloureuse entre le devoir d'accueillir ces proscrits et l'impossibilité de leur rendre, au foyer domestique, une place qui n'est plus libre, ou dans l'héritage paternel la part qu'ils avaient généreusement abandonnée et qui n'est plus disponible ; ce serait imposer aux familles pauvres une charge dont elles sont incapables, en leur renvoyant, sans ressources, violemment arrachés au milieu et à la profession qui les faisaient vivre, ceux dont ils devaient croire l'avenir assuré.

Onéreux à ceux qu'ils retrouveraient, nos religieuses et nos religieux proscrits manqueraient cruellement à ceux qu'ils devraient quitter et à qui il faudrait les arracher. Où trouveriez-vous tant de dévouement à l'ignorance et au malheur ? Sans doute le dévouement n'est le monopole de personne, et plus d'une fois nous l'avons admiré et béni chez les laïques. Mais les religieux n'en sont pas moins l'élite entre ceux qui se dévouent, parce qu'ils sont les volontaires, les disciplinés, affranchis par ces vœux qu'on leur reproche parfois comme un esclavage, de tout ce qui partage et peut